

TARIFS DE PUBLICITÉ 2015

MAÏS ENSILAGE
Très digeste cette année
P.22

CABINE DE TRACTEUR
De la visibilité gagnée
P.21

FRUITS ET LÉGUMES
Un plan de soutien
P.19

L'Agriculture Drômoise

Hebdomadaire d'information générale agricole et rurale

95 Avenue Georges Brasseur - CS 30418 - 26206 Bourg-évo-Rhône cedex - Tél. 04 72 24 01 70 - Fax. 04 72 24 01 71 - contact@agriculture-dromoise.fr
427^e année - N°2171 - Jeudi 18 décembre 2014 - 107 pages - 100% recyclé - P. 2,00 €

Malgré un marché céréalier perturbé, la coopérative Drômoise de céréales affiche de bons ratios économiques.

Financement participatif Il gagne l'agriculture

RISQUES PSYCHOSOCIAUX P.2&3
Mieux vaut les prévenir
Un salarié qui va mal, une équipe qui ne s'entend plus... Détecter et prévenir les risques psychosociaux est un facteur d'efficacité de l'entreprise.

DRÔMOISE DE CÉRÉALES P.3
Une preuve de solidité
Malgré un marché céréalier perturbé, la coopérative Drômoise de céréales affiche de bons ratios économiques.

MICHEL CHAPOUTIER P.4
Amplement méritant
Michel Chapoutier, producteur et négociant de vins dont la société est insalée à Tain-Hermitage, vient d'être décoré du Mérite agricole.

ONT-ILS ALLÉS À LA CÉRÉALE ? P.5
Les consommateurs de Valence, pour l'agriculture

LES ÉCHANGES P.6
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.7
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.8
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.9
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.10
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.11
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.12
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.13
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.14
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.15
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.16
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.17
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.18
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.19
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.20
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.21
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.22
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.23
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.24
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.25
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.26
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.27
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.28
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.29
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.30
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.31
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.32
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.33
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.34
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.35
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.36
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.37
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.38
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.39
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.40
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.41
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.42
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.43
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.44
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.45
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.46
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.47
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.48
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.49
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.50
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.51
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.52
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.53
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.54
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.55
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.56
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.57
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.58
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.59
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.60
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.61
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.62
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.63
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.64
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.65
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.66
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.67
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.68
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.69
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.70
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.71
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.72
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.73
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.74
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.75
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.76
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.77
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.78
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.79
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.80
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.81
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.82
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.83
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.84
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.85
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.86
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.87
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.88
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.89
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.90
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.91
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.92
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.93
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.94
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.95
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.96
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.97
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.98
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.99
Les échanges de produits agricoles

LES ÉCHANGES P.100
Les échanges de produits agricoles

L'Agriculture Drômoise
"Cet hebdo est le vôtre!"

L'Agriculture Drômoise
RÉGIE PUBLICITAIRE
P. 06 11 75 86 55 / T. 04 27 24 01 70 / F. 04 72 72 49 57
bdupont.arb@agrapole.fr
www.presse-agricole.net



Ouvert sur le monde et tellement proche de vous !

L'Agriculture Drômoise

Tarifs de publicité 2015

En euros et Hors Taxe

Un journal proche des professionnels avec 85 % de SAU touchées et 80,5 % de taux de pénétration. Et proche de leurs préoccupations : ils passent 56 minutes à lire le journal chaque semaine !

A la Une	Format (L x h)	Quadrichromie	Bichromie	Noir & Blanc
Bandeau	263 x 60 mm	550 €		
Manchette	75 x 80 mm	370 €		
Pleine page				
Page intérieure	263 x 380 mm	2.844 €	2.520 €	2.106 €
Der	263 x 380 mm	3.580 €	3.182 €	2.652 €
Modules				
1/2 page	263 x 180 mm	1.422 €	1.260 €	1.053 €
1/3 page maxi tabloïd	263 x 135 mm	1.067 €	945 €	790 €
1/3 page mini tabloïd	156 x 185 mm	877 €	777 €	649 €
1/4 page maxi tabloïd	263 x 90 mm	711 €	630 €	527 €
1/4 page mini tabloïd	156 x 135 mm	640 €	567 €	474 €
1/7 page hauteur	102 x 135 mm	474 €	420 €	351 €
1/7 page largeur	156 x 90 mm	474 €	420 €	351 €
1/8 page	263 x 45 mm	356 €	315 €	263 €
1/10 page	102 x 90 mm	316 €	281 €	234 €
1/20 page	102 x 45 mm	158 €	140 €	117 €
Tarifs au mm/colonne				
Page intérieure		1,58 €	1,40 €	1,17 €
Page de petites annonces (PA)*		1,58 €	1,40 €	1,17 €

*Les PA commerciales sont vendues au mm/col. Tarifs valables uniquement pour les numéros habituels du journal. Les dossiers et numéros spéciaux font l'objet de tarifs spécifiques, nous consulter. Autres formats de publicité, nous consulter.

Contact ARB Publicité : Bernard Dupont / P. 06 11 75 86 55 / F. 04 72 72 49 57 / bdupont.arb@agrapole.fr
 Agrapole, 23 rue Jean-Baldassini, 69364 Lyon cedex 07



Ouvert sur le monde et tellement proche de vous !

Tarifs particuliers

En euros et HT

Emplacement de rigueur : + 20 %

Publi-reportage : sur devis.

Encartage, mailing : sur devis.

Remises

Nouveau client : - 5 %

Hors secteur agricole : - 20 %

Offre d'emploi : - 50 %

Remise sur chiffre d'affaires HT :

de 350 à 700 € : - 5 %

de 701 à 1.000 € : - 10 %

de 1.001 à 4.000 € : - 15 %

de 4.000 à 8.000 € : - 18 %

plus de 8.000 € : - 20 %

Couplage 2 titres : - 5 %

Couplage 3 titres : - 10 %

Couplage 4 titres : - 15 %

Pas de remise en dessous de 350 € de CA.

Frais de composition

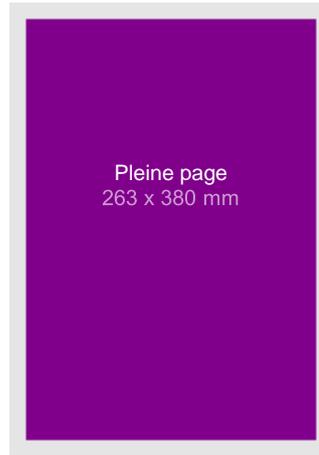
Création + exécution : 100 €

Exécution seule : 50 €

Tarif unique quel que soit le format.

Format des publicités

Largeur x Hauteur en mm



Pleine page
263 x 380 mm

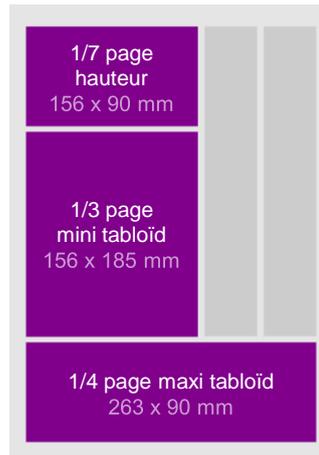
Date limite de réservation

✓ En pages régionales : le mardi de la semaine précédant la parution.

✓ En pages intérieures : jeudi avant midi pour la semaine suivante.

✓ En pages de petites annonces (PA) régionales : lundi avant midi pour la semaine en cours.

✓ En pages de petites annonces (PA) départementales : mardi avant midi pour la semaine en cours.



1/7 page hauteur
156 x 90 mm

1/3 page mini tabloïd
156 x 185 mm

1/4 page maxi tabloïd
263 x 90 mm

Caractéristiques techniques

Hebdomadaire

50 numéros par an

Jour de parution : jeudi

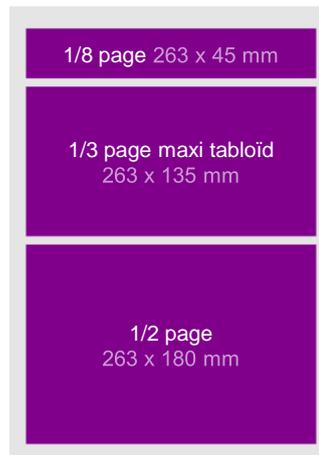
Tout quadri

Format utile : 263 x 380 mm

Trame : 135 dpi

5 colonnes

Diffusion : 4.800 exemplaires



1/8 page 263 x 45 mm

1/3 page maxi tabloïd
263 x 135 mm

1/2 page
263 x 180 mm

Contacts

Régie départementale et régionale :

ARB Publicité,

23 rue Jean-Baldassini

69364 Lyon

Bernard Dupont

bdupont.arb@agrapole.fr

P. 06 11 75 86 55

F. 04 72 72 49 57



1/20 page
102 x 45 mm

1/10 page
102 x 90 mm

1/7 page hauteur
102 x 135 mm

1/4 page mini tabloïd
156 x 135 mm

1/4 page maxi tabloïd
263 x 90 mm



Conditions générales de ventes 2015

Application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes réservées par la société ARB Publicité, sise à Agrapole 23 rue Jean Baldassini, 69364 Lyon, pour le compte des titres qu'elle a en régie et pour tout autre document qu'elle serait amenée à commercialiser. Le client est censé les accepter par le seul fait de sa commande matérialisée, soit par un bon de commande, soit par lettre datée signée émanant de l'annonceur ou de l'intermédiaire et indiquant clairement la nature de la campagne, montant de l'offre chiffrée.

Éléments techniques

Les documents fournis par le client le sont sous sa responsabilité. Ils ne feront pas l'objet de frais de fabrication, sauf si ceux-ci nécessitent des remaniements techniques.

Tarifs

ARB Publicité se réserve le droit de modifier ses tarifs en cours d'année afin de les rendre conformes à l'évolution éventuelle de la législation et de la réglementation sans que cela puisse justifier une annulation des ordres d'insertion en cours.

Règlement

L'annonceur a le choix entre l'achat direct au support ou par un intermédiaire. Dans ce cas, ce dernier est mandataire de l'annonceur. Pour la facturation, l'annonceur doit se prononcer et informer la société ARB Publicité de sa position.

Lorsque l'annonceur a un mandataire qui intervient pour son compte auprès du support, l'annonceur reste dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif.

D'autre part, la société ARB Publicité doit être informée de l'existence de ce contrat dont il sera justifié par voie d'extrait au besoin, mais n'a pas à en connaître le contenu.

Responsabilités

Les titres régis par la société ARB Publicité se réservent le droit de refuser toute publicité (même en cours d'exécution). Le(s) titre(s) ne sera(ont) pas tenu(s) de préciser les motifs de ce refus qui ne constitue pas une rupture de contrat ou un refus de vente. Le client ne peut de ce fait se prévaloir d'aucun préjudice.

Parution

Les jours de parution des insertions ne sont communiqués par la société ARB Publicité qu'à titre indicatif. L'éditeur n'est pas responsable des retards dans l'impression ou dans la distribution de la publication.

Annulation

Toute annulation d'insertion doit parvenir par lettre recommandée avec A.R. à la société ARB Publicité, Agrapole 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon, au moins une semaine avant la date de parution du numéro du journal dans lequel elle est prévue.

Réclamations

Toute réclamation devra être effectuée par écrit et au plus tard dans la semaine suivant la parution de l'annonce.

Juridiction

En cas de litige, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal de commerce de Lyon qui sera seul compétent.

Paiement

Les factures doivent être réglées dans les 30 jours fin de mois après parution, sauf accord écrit entre les deux parties. Tout dépassement des délais de règlement fixés ci-dessus entraîne la facturation d'une indemnité forfaitaire ayant nature de dommage et intérêts et non de clause pénale de 5 % plus 1 % par mois de retard supplémentaire. De plus, les ordres en cours seront suspendus et la société ARB Publicité refusera tout nouvel ordre.